

Note d'information - Échéancier 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons, sous ce pli, votre « **Échéancier de cotisations et contributions** », de l'année **2024**.

Le prélèvement automatique mensuel s'applique à l'ensemble de vos cotisations et contributions sociales dues en votre qualité de non salarié(e) agricole et, le cas échéant, à celles dues pour les membres de votre famille participant aux travaux.

Chaque échéance correspond à 1/11ème des cotisations et contributions calculées au titre de l'année précédente. Si vous êtes nouvellement installé(e), chaque mensualité est égale à 1/11ème des cotisations et contributions calculées sur l'Assiette Forfaitaire de Nouvel Installé (AFNI).

Le montant des échéances des mois de novembre et décembre sera revu lors de l'établissement de votre bordereau de l'année 2024, en fonction du solde restant dû.

Nous contacter

Afin d'obtenir des informations complémentaires sur la création de cet échéancier, vous pouvez contacter le « Service aux Entreprises » au 02.40.41.39.79. Nos Correspondants apporteront une réponse adaptée à votre situation.

Incident Prélèvement

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de deux incidents de prélèvement, au cours de l'année, nous mettrons fin aux prélèvements mensuels et vos cotisations-contributions de l'année 2024 qui seront alors recouvrées par voie d'appels fractionnés.

Un accueil développé sur le site loire-atlantique-vendee.msa.fr

La MSA Loire-Atlantique Vendée renforce sa qualité de service et développe son accueil.

En vous connectant à votre « Espace Privé », sur le site loire-atlantique-vendee.msa.fr, vous pouvez :

- Poser une question sur votre dossier en utilisant le télé-service :
Contact & échanges > Accéder à la messagerie > Mes messages et mes réponses,
- Adresser des pièces justificatives par voie électronique en utilisant le télé-service :
Contact & échanges > Nous envoyer un document > Transmettre mes documents.

Optez pour la réception électronique de vos documents MSA

Vous avez créé un compte « **Mon espace privé** », sur le site de votre MSA, pour bénéficier de nos services en ligne ?

En choisissant la réception électronique, vous pouvez télécharger et imprimer directement, en ligne, certains documents reçus habituellement au format papier. La disponibilité d'un nouveau document dans, « **Mon espace privé** » est alors signalée par une alerte e-mail, comportant un lien permettant d'y accéder directement. Son utilisation est simple et sécurisée.

Rendez-vous dans, « **Mon espace privé** », rubrique « **Mon compte** », puis choisir « **Mode de Réception** ». Pensez également à vérifier et mettre à jour votre adresse e-mail.

Pas encore inscrit ? Créez dès à présent votre compte, « Mon espace privé », sur le site de votre MSA (cliquez sur le lien "**S'inscrire**" en haut à droite du site).

Votre Service aux Entreprises